

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 106, rue de Paris

PARIS. 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Toucouling

BUREAUX : Téléphone 351-17

ROUBAIX : 46, rue de la Gare, 45

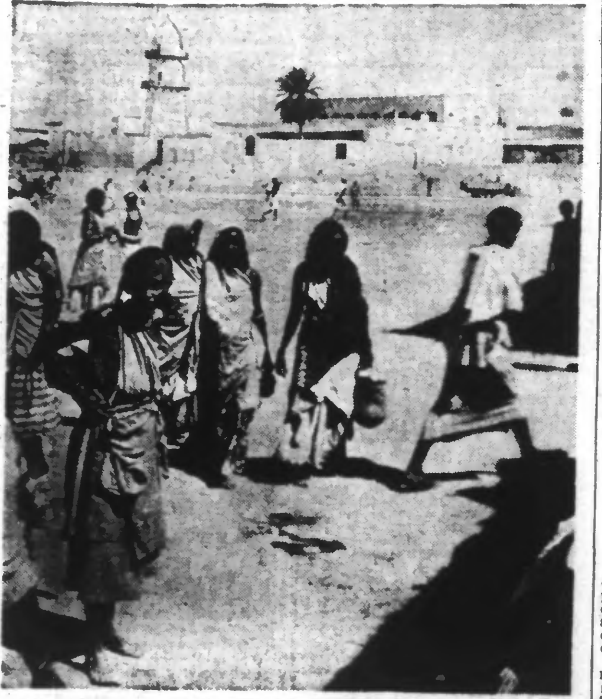
TOURCOING : Téléphone 9-85

3, rue Fidèle Lehoucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

DJIBOUTI, PORT AUTONOME ? NON ! DJIBOUTI, PORT IMPÉRIAL

La Chambre de Commerce de la Côte française des Somalis aurait, en raison des événements d'Éthiopie, demandé la transformation de Djibouti en port autonome. L'importance de la Colonie est uniquement fonction de l'activité du port et du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. Une lourde taxe est imposée par notre Colonie aux marchandises à destination de l'Éthiopie (8 % pour les cafés et 6,5 % pour les peaux en ne citant que ces deux produits). C'est pourquoi ces marchandises sont fréquemment acheminées vers leur destination par les ports anglais de Berbera



UNE VUE DE DJIBOUTI.

Le Sénat a commencé, hier, l'examen des projets sociaux

« Le but du Gouvernement est le développement de la capacité d'achat et de consommation, de telle sorte que la hausse des salaires soit compensée par une augmentation de la production », a déclaré M. Léon BLUM

Paris, 16. — La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Jules JEANNENEY.

Le président annonce qu'il est saisi par le gouvernement d'une demande visant à la discussion immédiate des cinq projets sociaux qui viennent d'être adoptés par la Chambre.

M. Jeanneney propose au Sénat, qui y consent, d'adopter pour la discussion des projets l'ordre suivant : 1° Aménagement des décrets-lois, rapporteur : M. Abel GARDEY ; 2° Exonération d'impôts en faveur des anciens combattants, rapporteur : M. Abel GARDEY ; 3° Congés payés, rapporteur : M. Thourmyre ; 4° Contrats collectifs de travail, rapporteur : M. Yvon DELBOS ; 5° Semaine de 40 heures, rapporteur : M. Jacquier.

Les sanctions contre l'Italie

Le Comité de BLOIS demande au ministre des Affaires étrangères s'il est en mesure de fixer une date pour la discussion de son interpellation sur les sanctions appliquées à l'Italie.

M. Yvon DELBOS répond que le gouvernement donnera, au Sénat, toutes explications utiles au début de la semaine prochaine et au plus tard jeudi.

Ensuite, conformément au règlement, la séance est suspendue pendant une heure.

L'AMÉNAGEMENT DES DÉCRETS-LOIS RELATIFS AUX FONCTIONNAIRES

La séance est reprise à 16 h. 10.

Pendant la suspension il a été procédé dans la salle des conférences au scrutin pour la désignation du président du comité financier de la Caisse d'Amortissement. M. Marcel Régulier était seul candidat. Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

Le Sénat aborde la discussion du premier des projets sociaux déposés par le gouvernement : celui relatif aux fonctionnaires.

M. Abel GARDEY développe son rapport.

L'exposé de M. Gardey

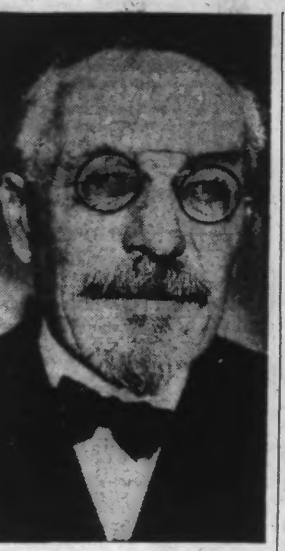
Après avoir exposé l'économie du projet de loi relatif à l'abrogation partielle des prélèvements opérés sur les traitements et salaires des agents de l'État, le rapporteur général chiffre à 1.998 millions les dépenses supplémentaires pour une année, compte tenu des exonérations fiscales qu'un second projet rétablit au profit des anciens combattants.

M. Abel Gardey souligne en outre les répercussions financières très importantes qui dériveront pour l'État, les collectivités locales, les établissements publics et les grands réseaux, de l'application des divers autres projets sociaux en discussion.

« Une large brèche est ainsi faite, dit-il, dans l'édifice budgétaire. »

Le budget de 1936 a été voté à plus de 40 milliards, ce qui représente une amélioration sensible due à une évaluation plus serrée des recettes, dont il faut remercier M. Marcel Régulier (Agriculture). Néanmoins le déficit doit être de deux milliards environ. Un budget extraordinaire voté à six milliards et extra-dépendant de plus de dix milliards, presque uniquement sur le Trésor.

La dette publique atteint 345 milliards. La Trésorerie a connu ces temps derniers les plus difficiles et nous sommes près des limites possibles d'émission.



M. JEANNENEY, Président du Sénat

alors que les besoins ne feront que croître.

Certes, le concours de la Banque de France permettra de renouveler les Bons du Trésor, mais notre couverture monétaire en souffrira. L'encaisse-or est réduite à 56 milliards et nous devons nous préoccuper de savoir quel est le niveau minimum indispensable pour assurer les besoins de la Défense Nationale. Le gouvernement doit construire sur un terrain mouvant. Il veut une politique neutre, comportant un appel massif au crédit. Il considère que la politique antérieure a échoué.

« Le gouvernement tire une traîne sur l'avenir. La hardiesse ne nous effraie pas. Mais il faut respecter les principes d'une saine gestion financière. Si ces principes disparaissent une restauration durable demeure impossible. (Très bien.) »

La commission des finances répétera sans cesse ces principes essentiels. Le Sénat a égard au vœu du suffrage universel et c'est pourquoi votre commission des finances ne fera pas obstacle au vote du projet, mais la Haute Assemblée tient à affirmer ici sa dissidence et à tenir toujours le rôle de régulateur qui lui appartient en vertu de la constitution du pays. (Vifs applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.)

M. Lémery estime que c'est un saut dans l'inconnu qu'on est en train de faire

La parole passe ensuite à M. Lémery, premier des orateurs inscrits.

« C'est un saut dans l'inconnu que l'on nous demande, déclare le sénateur de la Martinique. On nous présente avec

une grande précipitation des projets d'une extrême gravité. Les deux gouvernements que nous avons aujourd'hui, le gouvernement parlementaire, comme le gouvernement des masses, espèrent beaucoup des mesures que l'on nous propose d'adopter. Mais quand il s'agit d'un remède qui peut tuer le malade aussi bien que de le sauver, pourquoi nous a-t-on refusé un délai normal d'examen et de prudence ?

« Le gouvernement a élaboré rapidement des textes, qu'il nous demande de voter d'urgence. Il ne s'agit même plus d'un vote absolument libre. L'effervescence ouvrière, qui ne demande qu'à renaitre, nous impose un geste, non pas de conciliation, mais de capitulation sans phrases. Je ne veux pas m'y associer. (Applaudissements à droite, protestations à l'extrême-gauche.)

« On nous demande de prendre des responsabilités que nous n'avons pas pu peser auparavant ; il n'y a en ces dernières aucune raison d'urgence, sinon celle de la carence du gouvernement débattu pendant quelque temps par le mouvement extérieur. Si la résistance du Sénat amenait le parti qui a pris le pouvoir à y renoncer, on nous accuserait trop facilement d'être la citadelle bourgeoise qui a empêché le Front populaire et le gouvernement Léon Blum de faire le bonheur du peuple. Notre rôle est ingrat, mais c'est celui de sages.

« Nous sommes là, loin des impulsions de la route, pour freiner les trop brusques ruptures d'équilibre. (Très bien, à droite.) La question est de savoir si nous nous résignerons ou si nous résisterons au glissement vers les vacances de la légalité que le président du Conseil nous avait déjà annoncées.

« D'ailleurs, ajoute M. Lémery, le programme du Front populaire, élaboré dans des conciles mystérieux, ne correspond pas au vœu profond du pays. Les populations rurales ne se rassonnent ni pour les congés payés, ni pour le contrat collectif de travail. Ce que veut le paysan, c'est qu'il paye tout plus cher : ses vêtements, ses outils, ses engrais, malgré les progrès techniques. Il sait aussi que le salaire de l'industrie et du commerce veut accroître sa rétribution sans supporter sa part du relèvement général des prix.

« Les événements de ces jours derniers ont fait comprendre au pays la puissance des forces syndicalistes qui peuvent brusquement agir sur les centres nerveux du pays. Ce qu'il faut retenir de cette aventure, c'est que les pouvoirs gouvernementaux réguliers sont aux ordres d'un pouvoir de classe qui attend du gouvernement sa pleine liberté d'action.

M. Lémery critique ensuite le projet tendant à l'établissement de la loi de quarante heures.

« On n'augmentera pas, dit-il, le pouvoir d'échange d'une catégorie de travailleurs en réduisant la quantité de produits qu'elle fabrique. Le bien-être général ne serait pas accru par une augmentation des secours de chômage. Or, la loi de quarante heures n'est pas autre chose. La libéralité ainsi faite sera mise à la charge des employeurs et non plus de la collectivité.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LE COMITÉ NATIONAL DE LA C. G. T. S'EST RÉUNI, HIER, A PARIS

M. LÉON JOUHAUX A INDIQUÉ QU'IL AVAIT TROUVÉ AUPRÈS DU GOUVERNEMENT UN CONCORDS SANS RÉSERVE

Paris, 16. — Ce matin se sont ouverts au Palais de la Mutualité, les travaux du Comité National de la C. G. T. Cette première séance a été occupée entièrement par l'exposé que fit M. Jouhaux, secrétaire général, de la situation.

Après avoir indiqué que la C. G. T. trouve auprès du gouvernement un con-



M. Léon JOUHAUX, pendant son discours à la séance d'ouverture du Comité National de la C. G. T., ayant à sa droite MM. CORDIER (Bâtiment), DUMOULIN, de la Fédération du Nord, Président de séance et SEMAT (Métaux).

cord sans réserve, M. Jouhaux a fait connaître que la C. G. T. avait fait admettre le principe d'une réquisition éventuelle dans les branches indispensables à la consommation, sous la seule condition que la classe ouvrière se mettrait au service des entreprises réquisitionnées.

Le gouvernement n'a pas eu à faire usage de cette arme, mais elle existe.

« Il ne faut pas perdre de vue, en effet, qu'un mouvement de grève est tenu contre l'intérêt égoïste du patronat, mais jamais contre l'intérêt général. »

M. Jouhaux a constaté ensuite l'afflux des adhésions à l'organisation syndicale, à la suite des grèves.

« Mais nous devons, dès maintenant, a-t-il indiqué, nous préoccuper de consacrer et de discipliner ceux qu'une fièvre d'enthousiasme a jetés vers nous. Ce sera plus facile que par le passé, parce que l'organisation syndicale patronat dans la lutte pour les conditions de travail et que l'intrusion d'aucune autre organisation ne saurait être tolérée. Il a demandé, pour terminer, au Comité National d'approuver l'action menée par la C. G. T. et de faire confiance à la Commission administrative et au bureau fédéral pour prendre les mesures nécessaires dans le cadre que fixera le Comité.

L'accord Matignon est approuvé

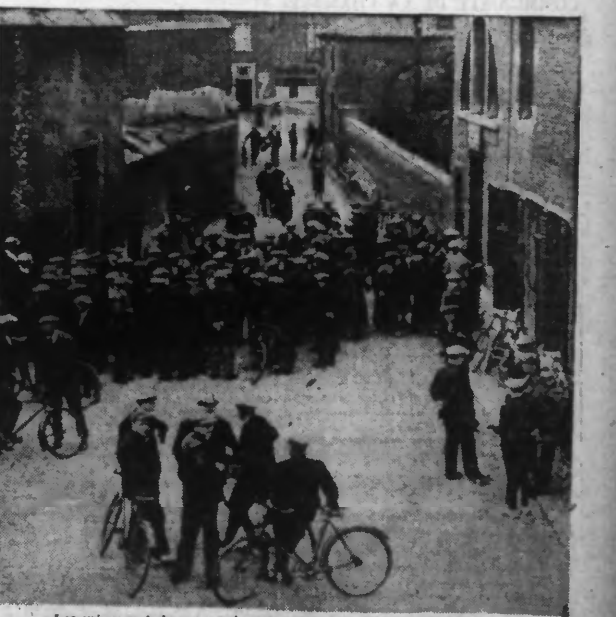
A l'unanimité, le comité a adopté un ordre du jour remerciant le bureau confédéral et la C. A. pour leurs efforts et les résultats généraux auxquels ils ont abouti, remerciant aussi le gouvernement pour l'impartialité qui a été sa règle dans la solution des conflits sociaux, approuvant, enfin, l'accord Matignon et engageant toutes les organisations confédérées à donner à cet accord la suite qu'il comporte.

La plupart des industries de France reprennent leur activité coutumière

CERTAINES GRÈVES CONTINUENT DANS LE NORD ET SURTOUT A LILLE, QUI AFFECTENT ENCORE BON NOMBRE DE CORPORATIONS

LE CONFLIT DE LA BATELLERIE DU NORD EST TERMINÉ UN ACCORD AYANT ÉTÉ RÉALISÉ AU COURS D'UNE RÉUNION TENUE HIER AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

En Belgique la grève est complète et gagne la métallurgie



Les mineurs belges en grève, dans les rues de FATURAGE.

LIRE NOS INFORMATIONS EN DEUXIÈME PAGE

et de Zella. Donc, Djibouti, déjà menacé de ce fait, va avoir à lutter contre une concurrence de plus en plus sérieuse.

Tels sont les principaux arguments présentés par la Chambre de Commerce de Djibouti qui estimait que l'un des meilleurs moyens de se défendre résidait, dans la création d'un port libre moderne, géré par les représentants des usagers, et bénéficiant, grâce à la suppression des droits de douane, d'un trafic développé.

Cette Assemblée n'est pas embarrassée pour trouver les ressources nécessaires à cette innovation. Elle préconise purement et simplement l'octroi d'une subvention annuelle de l'Indochine et de Madagascar.

Importance capitale

Nous avons déjà rapporté à diverses reprises que nos établissements de la Côte des Somalis, ont une population relativement faible (85.000 habitants environ), que le territoire, montagneux au nord et volcanique au sud, ne se prête à aucune espèce de culture ; le sous-sol ne recèle aucune richesse ; on y exploite que quelques sables. La Colonie reçoit des Indes Néerlandaises le riz nécessaire à la nourriture des indigènes, le café du Yémen, de l'Abyssinie les légumes et les volailles.

Mais Djibouti est d'une importance impériale capitale. Port de ravitaillement pour les bateaux de guerre français, tous les navires de commerce qui relient la France et ses colonies de l'Océan Indien et de l'Extrême-Orient y font escale. Djibouti est, au surplus, la seule ville digne de ce nom de la Côte française des Somalis ; Obok n'a plus que 400 habitants. Tadjourah, 4.000

Points d'histoire

Les Européens ont été attirés vers cette partie du globe, à la suite de la guerre engagée par MAHAMED ALI contre les Turcs, en 1839. En ce qui nous concerne, des rapports avec l'Abyssinie ont été régulièrement entretenus depuis LOUIS-PHILIPPE. En 1843, nous avons passé un traité d'alliance avec le roi du Choa. Cependant, au moment où le Canal de Suez allait s'ouvrir, il était indispensable pour la France d'avoir un point d'observation à l'entrée de la Mer Rouge ; on sait que les Anglais,

France. En 1888, enfin, LAGARDE reconstruisit et réinstalla à Djibouti.

En 1897, la convention avec l'Éthiopie stipulait, dans son article 2 : « L'Empereur MENELIK considérera le port de Djibouti comme le débouché officiel du commerce éthiopien et, suivant la mesure de son pouvoir, il facilitera à tous les négociants de son pays les moyens de prendre cette route ».

Nous ne reviendrons pas, ici, sur les vicissitudes de la Compagnie Impériale, à laquelle succéda la Compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien.

L'aide de la Métropole

Pour en revenir à la question, la création d'un port autonome dont les frais seraient payés par l'Indochine et Madagascar constituerait, certes, un bel exemple de l'entraide coloniale.

Au bénéfice de quel fonctionnaire ce port libre et autonome ?

Ne vaudrait-il pas mieux, dans l'intérêt général, que la colonie, si elle en a besoin, reçoive de la Métropole l'aide nécessaire pour qu'elle puisse vivre et continuer son rôle de sentinelle de la France à l'entrée de la Mer Rouge ? Cette conception ne correspondrait-elle pas mieux à la notion d'Empire que l'on reproche aux Métropolitains de ne pas avoir ? Yves LANO.

Le Conseil de Cabinet s'occupera aujourd'hui du problème des ligues

Paris, 16. — Au cours du Conseil de Cabinet qui se tiendra demain à 16 heures, à l'hôtel Matignon, il sera vraisemblablement que le gouvernement, poursuivant l'exécution du programme du « Front populaire », discutera notamment du problème posé par l'existence de certaines ligues et que les textes déjà votés par l'ancienne législature seront appliqués à l'égard des formations d'un caractère nettement paramilitaire.

D'autre part, un Conseil de Cabinet se tiendra jeudi, à 10 heures, et sera suivi, au début de l'après-midi, vraisemblablement à 14 h. 15, d'un Conseil des ministres.

VOICI L'ÉTÉ...

Dans quelques jours, l'été viendra nous sourire, mais déjà, le bleu nouveau se dore sous le soleil et la brise ; les coquelicots, les bleuets et les marguerites tendent leurs frêles corolles et l'oiselette au chant si riche et si pur, a retrouvé son fidèle compagnon, l'homme des champs. Dans les prés, les moutons broutent l'herbe tendre, tandis que les chiens, tout suants, les langues pendantes jusqu'à terre, vont et viennent autour du troupeau que surteille philosophiquement le vieux berger dont le manteau de cadis nous tombe jusque sur les talons. C'est l'été qui nous sourit !

Vingt navires de guerre en rade de Dunkerque

CETTE VISITE EST MOTIVÉE PAR DES EXERCICES AU LARGE DE NOS COTES



Tous l'escadre de la Mer du Nord a mouillé en rade de DUNKERQUE. Voici quelques-unes de nos plus belles unités navales à l'ancre.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier matin, sont arrivées, en rade de Dunkerque, les grosses unités de la 2^e division de nos escadres.

Les sous-marins « Saphir », « Nautilus », « Centaure », « Ajax », « Achille », « Argonaute », « Archimède », « Pasteur » et « Pascal », étaient arrivés la veille, au large, où ils avaient mouillés pour quelques heures pour repartir, vers 20 heures, sur des points déterminés.

Ce fut le croiseur « Emile-Bertin » qui jeta l'ancre le premier, à 6 h. 30, suivi des cuirassés « Provence », « Bretagne » et « Lorraine » qui stoppèrent à 6 h. 50.

Le torpilleur « Bourrasque » était arrivé la veille, à 19 h. 05, après les sous-marins.

Dans la nuit, des mouvements furent effectués, au large de Dunkerque, par le ravitailleur de sous-marins « Jules-Verne » ainsi que par les torpilleurs « Indomptable », « Audacieux », « Terrible », « Mailin », « Milan », « Epervier », « Valmy », « Bison », « Lion », « Vauhan » et « Triomphant ».

Le navire hydrographe « Passerelle » venait se placer au port, au quai Félix-Faure, dans la même nuit.

En raison des exercices que cette flotte de guerre doit effectuer, aucune visite n'a été, ni ne sera faite.

L'escadre est commandée par l'amiral Darlant. A bord du ravitailleur de sous-marins « Jules-Verne », se trouve l'amiral Devin.

Enfin, les forces navales du Nord sont placées sous la direction de l'amiral Gruson, qui est descendu à l'hôtel de la Marine, où il a été salué par le capitaine de vaisseau Donval, commandant la marine à Dunkerque. L'amiral Traub, préfet maritime de Cherbourg, également présent, est descendu à l'hôtel du « Chapeau Rouge ».